

pour chaque utilisateur : **Consulter** • Préparer • Valider

Une fois votre compte utilisateur créé et votre habilitation validée par le bureau de douane, vous pouvez accéder à **SIDECAR Web.** 

# SIDECAR WEB Remboursement TICPE, comment ca marche?

Transport marchandises > à 7,5 tonnes / Transport voyageurs ≥ 10 places / Déneigement-damage www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/demande-de-remboursement-de-la-ticpe-sidecar-web

## Créer un compte utilisateur sur douane.gouv.fr

Pour accéder au service en ligne Demande de remboursement de la TICPE (SIDECAR Web) », vous devez créer un compte utilisateur par personne à habiliter.

La création d'un compte utilisateur est expliquée sur le site officiel de la douane à l'adresse suivante: www.douane.gouv.fr/sinscrire-et-creer-un-compte-personnel-sur-douanegouvfr



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté

Égalité

SIDECAR WEB

Fraternité



## douane.gouv.fr

Le portail de la direction générale des douanes et droits indirects

Cliquez sur le lien ci-dessous pour créer un compte utilisateur sur le site douane.gouv.fr : Création de votre compte personnel

Une fois votre compte créé, vous recevrez un mail de confirmation afin de valider votre création de compte.

#### 2. Création et transmission de la convention

La convention d'adhésion et d'habilitation, pour les bénéficiaires installés en France, doit être transmise sur le formulaire adéquat au SND2R :

- snd2r@douane.finances.gouv.fr
- La convention d'adhésion et sa notice explicative sont disponibles à l'adresse suivante :
- La Convention d'adhésion Transporteurs installés en France
- Notice explicative convention France

Une entreprise bénéficiaire du remboursement de la TICPE peut désigner une ou des personnes, habilitées pour déposer des demandes de remboursement en son nom.

Le représentant légal doit signer la convention. Il peut également désigner une ou des personnes habilitées en interne ou une personne en externe, sous présentation d'un mandat signé par les deux parties.









Mon Espace Personnel



#### 3. Accéder au service en ligne SIDECAR Web



Sur la page d'accueil du site officiel de la douane (www.douane.gouv.fr) cliquez sur "se connecter" puis renseignez l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis au moment de la création de votre compte utilisateur et cliquez sur "me connecter".

En haut à droite de l'écran, cliquez pour faire apparaître la liste déroulante, puis cliquez sur "mon tableau de bord". La liste "vos services en ligne", est affichée sur la page. Pour ouvrir SIDECAR Web, cliquez sur "Demande de remboursement de la TICPE (SIDECAR Web)".



#### Demande de remboursement de la TICPE (SIDECAR Web)\*

Service en ligne de remboursement partiel de la TICPE pour recette...



# Outil en ligne de gestion de l'assistance (OLGA)

Déposer une demande d'assistance (DA) et suivre l'avancement du traitement...

ß

**RAPPEL** L'ensemble de ces informations est disponible sur le lien suivant : Manuel utilisateur SIDECAR Web



### **DEMANDE D'ASSISTANCE EN LIGNE**

Si vous rencontrez une difficulté technique avec un service en ligne, faites une demande d'assistance via l'<u>Outil en Ligne de Gestion de l'Assistance (OLGA).</u>

Vous pouvez également <u>consulter la fiche 8</u> concernant l'assistance.